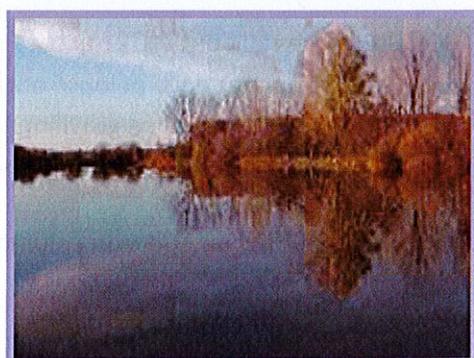
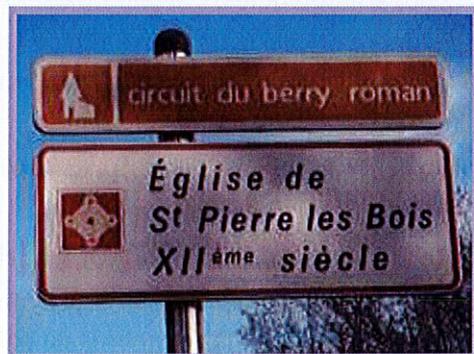
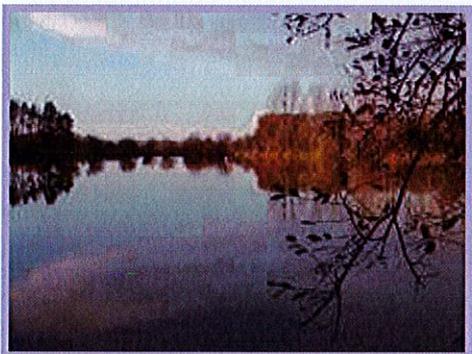
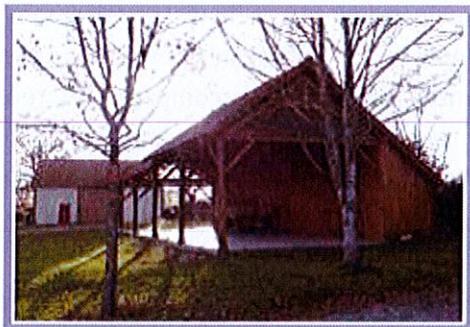


# BULLETIN MUNICIPAL

## Les nouvelles de Saint-Pierre-les-Bois



Janvier

2021

# Meilleurs Vœux

# Le mot du maire

Mesdames, Messieurs, chers Pétrubosciens – Pétrubosciennes, chers amis.

En Mars dernier ont eu lieu les élections municipales. Vous nous avez élus afin de diriger les affaires de la commune. Nous en sommes fiers et au nom de la nouvelle équipe municipale, je vous en remercie du fond du cœur. Vous pouvez compter sur notre rigueur et notre engagement pour accomplir cette tâche.

Néanmoins, la COVID 19 a bouleversé toute la vie communale. En raison du premier confinement, nous avons dû attendre fin mai 2020 pour élire le maire et les adjoints au sein du conseil et mettre en place les différentes commissions. Le CCAS et les membres du conseil se sont tenus à l'écoute des personnes âgées et vulnérables afin de leur apporter le soutien qu'elles méritent. Chaque membre du CCAS a accompagné et rencontré de manière régulière plusieurs personnes âgées.

Des masques ont été achetés et distribués à l'ensemble de la population lorsqu'ils faisaient défaut.

Je remercie le CCAS et les membres du conseil municipal pour leur implication dans cette mission que je trouve essentielle.

Un deuxième confinement, certes plus souple que le premier, nous oblige de nouveau à réduire les activités. Espérons qu'il ne durera pas et que nous reprendrons notre vie normale rapidement.

Malheureusement, notre seul commerce, « Le Petit Comptoir », a cessé ses activités sur ordre des autorités gouvernementales. L'avenir de cet établissement est en jeu. Le conseil municipal à la suite du premier confinement l'a exonéré de plusieurs loyers afin de lui permettre une bonne continuation de l'activité.

Mme DUPRE se propose désormais de fournir sur commande des repas à emporter.

## *Retour sur plusieurs évènements et projets...*

### **Le 29 juin 2020, Raoul PREAULT, ancien Maire de la commune de 1983 à 1995 a eu 100 ans :**

A cette occasion, j'ai voulu que soit célébré en mairie cet ancien élu malgré les contraintes sanitaires en vigueur. Sa famille proche et les membres du conseil municipal étaient alors présents à ses côtés. Un cadeau lui a été remis. Nous lui souhaitons encore de célébrer de nombreux anniversaires.

### **Quelques travaux ont été effectués :**

- Remise en état de la pelouse autour de l'église et de la mairie.
- Confection d'une allée gravillonnée pour accéder à la petite porte de l'église.
- Elargissement de l'accès au monument aux morts afin d'accueillir davantage de personnes lors des manifestations patriotiques.
- Installation d'un nouveau columbarium au cimetière, à proximité de l'existant dans lequel il ne restait qu'une case.

### **La numérotation des habitations :**

Ce projet, élaboré depuis plusieurs années, est en bonne voie. Plusieurs réunions ont eu lieu en mairie depuis le début de notre mandat avec La Poste qui gère ce projet. Nous espérons que le premier semestre 2021 le verra se concrétiser.

### **La question de l'installation de ralentisseurs dans le bourg :**

Pour donner suite à des remarques d'habitants du bourg, jugeant la vitesse des véhicules excessive, nous avons interrogé l'ensemble de la population de Saint-Pierre-Les-Bois sur l'opportunité d'installer des ralentisseurs. Les avis divergent et les résultats ne sont pas probants. A ce jour, le conseil municipal continue d'étudier la pertinence de l'installation de ce genre d'équipement dans le bourg de notre commune.

### **Accueil du nouveau personnel au sein de l'école :**

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Leslie GAILLAT, nouvelle enseignante au sein de notre école.

A la rentrée scolaire, nous avons recruté Madame Justine JAILLARD en tant qu'ATSEM. Malheureusement, elle a été victime d'un grave accident de la route en repartant un soir chez elle. Elle est actuellement en convalescence et nous lui souhaitons un bon rétablissement. Madame Stéphanie GROSS la remplace temporairement.

### **L'école communale de Saint-Pierre-les-Bois est en péril !**

Comme vous le savez, en ce qui concerne l'école, nous fonctionnons avec la commune de Morlac. Cette organisation a l'avantage de maintenir une classe dans chacune des deux communes. Nous savons tous à quel point l'école participe à la vie communale.

Or, les élus de Morlac ont décidé de faire fermer leur classe dans le but de transformer les locaux en salle des fêtes. Et oui c'est possible ! Nous nous retrouvons donc en difficulté pour maintenir notre classe. Les édiles de Morlac, pourtant conscients des répercussions d'une telle décision, ne semblent pas éprouver de remords... Je le regrette sincèrement et l'ai fait savoir lors de la réunion avec l'inspecteur de St-Amand.

### **Vol dans le hangar communal :**

Une nouvelle fois (cette situation s'est déjà produite lors des précédents mandats) un vol a été commis dans l'enceinte du hangar municipal. Le véhicule ainsi que tout le matériel permettant à l'agent de faire son travail ont été dérobés. Le trafic a été retrouvé calciné vers Montluçon. Nous avons été obligés de racheter l'ensemble du matériel volé. L'assurance n'a pris en charge qu'une petite partie des dommages.

Le conseil municipal a décidé d'installer un système d'alarme afin de sécuriser ce lieu.

### **Départ de la secrétaire de mairie :**

Après 24 ans passés au secrétariat de la mairie, Nathalie MORAND, quitte son poste.

Ses compétences certaines, son professionnalisme et son investissement l'amènent tout naturellement vers des responsabilités plus importantes, en tant que directrice générale des services à la mairie d'Orval.

Le conseil municipal et moi-même la soutenons sincèrement dans son projet. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Sa mutation devrait prendre effet à la mi-février. D'ici là, nous engageons les démarches de recrutement d'un ou d'une secrétaire de mairie.

Son départ coïncide avec notre installation au sein du conseil municipal. Mais rassurez vous nous avons instauré avec Nathalie une ambiance de travail sereine et efficace.

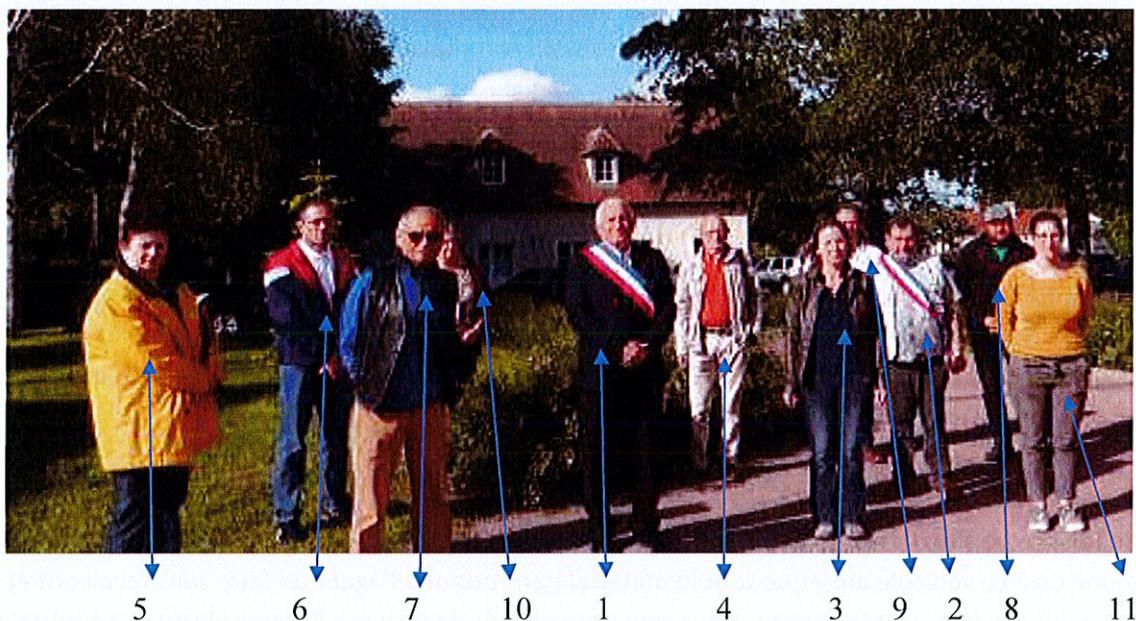
### **Vœux du maire :**

Cette année, en raison des normes sanitaires en vigueur, nous ne pourrons pas nous retrouver afin d'échanger lors des traditionnels vœux. Je profite alors de ce courrier pour vous souhaiter de **très bonnes fêtes de fin d'année** à vous et à vos proches ainsi qu'une **très bonne année 2021**.

Je remercie le conseil municipal, les adjoints, les employés communaux pour leur implication et leur enthousiasme dans la bonne marche de la commune.

**Claude SCHNÜRER**

# Présentation du conseil municipal



- 5) **Claude SCHNÜRER**, Maire, « La Valette » tél : 06.37.13.39.84 ou 02.48.56.21.42  
Conseiller Communautaire, Président du CCAS, représentant aux Syndicats : SIAEP (Eau), SIRAH, SIVS ( Collège), Pays Berry St Amandois, SDE 18 , Cher Ingénierie des Territoires  
Présidents des commissions communales
- 6) **Roger MATHIEU**, 1<sup>er</sup> adjoint délégué à la Voirie, au Cimetière, aux Bâtiments et aux Matériels  
« La Valette » Tél : 06.85.84.16.29 ou 02.48.56.24.25  
Membre des commissions « Routes et Chemins », « Bâtiments » « Numérotation »  
Représentant aux syndicats : SDE 18
- 7) **Bernard MARIOTTI**, 2<sup>e</sup> adjoint délégué aux Finances, à la Gestion du Personnel, à la Sécurité  
« les Landes » tél 07.88.64.96.37 ou 02.48.56.36.28 ; Membre des commissions « Cimetière » et  
« Etangs » ; Représentant suppléant aux syndicats : SIAEP, Pays Berry St Amandois
- 8) **Valérie BOUCHEROLLES**, 3<sup>e</sup> adjointe déléguée aux Affaires Sociales et Scolaires, la Culture et les  
Equipements communaux ( salle), Les Breurats Tél : 07.85.33.42.96, représentante aux SIRS  
(transport scolaire) et SIVS ( collège : suppléante), SIRAH, membre du CCAS, commission  
« Numérotation »
- 9) **Myriam ALLEGRET**, conseillère, « Le Bourg », membre des commissions « Affaires scolaires »,  
« Etangs » et « Numérotation », déléguée suppléante au SIRS ( Transport scolaire) et Vice Présidente  
du CCAS
- 10) **Jérôme BONNEFOY**, « Les Reurais », membre des commissions « Routes et Chemins »,  
« Bâtiments »
- 11) **Pierre CHEVALIER**, « la Perruche », membre des commissions « Routes et Chemins »,  
« Bâtiments » et « Cimetière »
- 12) **Clotaire DECROCK**, « Les Tureaux », membre des commissions « Routes et Chemins »,  
« Bâtiments », « Numérotation »
- 13) **Ludovic MATHIEU**, « La Valette », membre des commissions « Routes et Chemins », « Etangs »
- 14) **Marie-Claude PLISSON**, « Le Bourg », membre des commissions « Bâtiments », « Cimetière », du  
CCAS
- 15) **Emilie VIDEGRAIN**, « Maisaudon », membre des commissions « Etangs » et du CCAS

# La vie Communale

## Les Evènements de l'année

### Covid

L'ensemble des services municipaux se sont organisés afin de pouvoir respecter au mieux les protocoles sanitaires mis en place par le gouvernement : au niveau de l'accueil au secrétariat de mairie, à l'école, à la cantine, à la garderie et pour les services techniques. L'achat de masques, de gel, de papier essuies mains, a engendré des dépenses supplémentaires, de l'ordre de 1000 € pour la commune.

Les différents chantiers et les programmes de travaux ont dû être retardés.

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ont été célébrées sans public, en format restreint.

La saison de pêche n'a ouvert que fin juin, les pêches de nuit ont été réduites, et les recettes nettement inférieures...

Les associations n'ont pu organiser leurs diverses festivités, la salle polyvalente n'a pu recevoir les répétitions habituelles tel que le yoga, le théâtre, le dessin ou les rassemblements privés. Chacun a dû s'adapter aux décrets et mesures gouvernementales.



### Changement au secrétariat de mairie

« Ayant l'opportunité de rejoindre une collectivité de taille supérieure à la commune de Saint-Pierre-les-Bois, la mairie d'Orval, me permettant d'évoluer professionnellement et de me rapprocher de mon domicile, je vais être amenée à quitter mon poste de secrétaire de mairie en ce début d'année 2021. C'est avec un grand pincement au cœur, que je vais quitter une commune où j'ai exercé plus de 24 ans, où j'ai habité pendant plusieurs années, avec mes filles fréquentant l'école du village, participant aux manifestations communales. J'ai une pensée émue, en écrivant ces mots, pour tous ceux que j'ai connus, avec qui j'ai des souvenirs, des anecdotes...certains d'entre eux nous ayant quittés aujourd'hui...Je remercie les maires, Ghislaine GAUTRON et Claude SCHNÜRER qui m'ont permis d'exercer mon travail dans de très bonnes conditions, les équipes municipales avec lesquelles j'ai collaboré pendant toutes ces années. J'ai une pensée particulière pour Monsieur AUROIR, les 15 années passées à ces côtés m'ayant permis d'acquérir les bases de mon métier et la parfaite connaissance de la commune. Et ce n'est pas sans regret que je vais quitter l'équipe actuellement en place, avec qui je n'aurai pu malheureusement passer que quelques mois, mais avec laquelle j'ai beaucoup apprécié travailler. Je leur souhaite réussite pour leurs projets à venir...que ne je manquerai de suivre, de loin, ou lors de mes visites sur la commune. Merci à Claude SCHNÜRER pour sa compréhension et son soutien dans cette démarche de mutation, un cap pour moi difficile à franchir. Et j'espère que mon ou ma successeur s'épanouira professionnellement à la mairie de Saint-Pierre-les-Bois à vos côtés, administrés, habitants et élus de St Pierre, comme ce fut le cas pour moi ».

**Nathalie MORAND**

### Vol de l'atelier municipal

Un vol avec effraction a eu lieu à l'atelier communal dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 octobre 2020. Ont été dérobés le trafic communal, le tracteur tondeuse, les tailles haies, tronçonneuses, débroussailleuse, et plein de petit matériel et outillage. Dès le samedi, les plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie, et les déclarations faites auprès de Groupama, l'assurance. Le trafic a été retrouvé entièrement calciné dans l'Allier le dimanche.

Une expertise du véhicule a eu lieu dans un garage à proximité dans l'Allier, où il a été déposé à la demande du commissariat. Une indemnité de 1500 € TTC de laquelle 187€ de franchise ont été déduits, a été versée.

Un nouveau véhicule utilitaire (pour la somme de 11234€), l'ensemble du matériel et de l'outillage( environ 7900 €) devront être rachetés, l'assurance indemnisant à réception des devis et factures.( montant non connu à ce jour).

## **Incivilités**

Au vol de l'atelier, s'ajoutent des graffitis sur le mur arrière de la mairie. Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie.

## **La numérotation et la dénomination des voies**

Un contrat avait été signé en 2019 avec les services de la poste pour la dénomination des voies et la numérotation des habitations. L'engagement dans cette démarche d'adressage permettra de faciliter le repérage pour les services de secours, les livreurs, et un enregistrement dans les guichets adresses ( GPS...).

Un audit a été dressé par la poste mettant en évidence les homonymies de voies, de lieux-dits (entre lieux-dits de la commune, ou avec les communes limitrophes). Les voies ont été délimitées ( routes, impasses) et un projet de dénomination validé par le conseil. Chaque habitation a été ensuite répertoriée par les services de la poste ( longitude, latitude), un contrôle et un rapprochement ont été faits avec le cadastre, par les services de la mairie. La numérotation métrique a été choisie. L'adressage prendra dorénavant la forme suivante (exemple)

*Monsieur DUPONT  
542 Route de la Ronde  
Complément d'adresse : lieu-dit « Le Carroir »  
18170 ST PIERRE LES BOIS*

Les plaques de numéros seront achetées par la commune et remises à chaque foyer. Des plaques de rues indiquant le nom des routes et impasses seront installées au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Chaque foyer recevra une note d'information avec son adresse, et les démarches à effectuer pour le changement d'adresse.

## *Les réunions du conseil municipal*

En ce début d'année 2020, avant les élections municipales, le précédent conseil s'est réuni le 16 janvier et le 5 mars afin de renouveler les contrats de travail des agents déjà en place, à la garderie et pour l'ATSEM. Il a choisi de changer une partie des néons de la salle de classe en dalle ultra Led ( 883 € 20 TTC). Il a décidé également de créer le poste de saisonnier pour la saison de pêche 2020, et de transmettre au centre de gestion une proposition d'avancement de grade pour l'agent technique.

Le nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2020 a été installé dans ses fonctions le 23 mai, et s'est réuni 5 fois.

### Conseil du 23 mai 2020

Election du maire et de 3 adjoints : Claude SCHNÜRER élu Maire, Roger MATHIEU 1<sup>er</sup> adjoint, Bernard MARIOTTI 2<sup>e</sup> adjoint, Valérie BOUCHEROLLES 3<sup>e</sup> adjoint; vote des indemnités aux maire et adjoints.

- ➔ Devis de réparation du trafic communal de 852€19 validé, avant le passage au contrôle technique
- ➔ Ouverture de la saison de pêche reportée à juin en raison de la crise sanitaire et des directives gouvernementales.
- ➔ Réalisation des broyages d'accotements par l'entreprise George

### Conseil du 12 juin 2020

- ➔ Désignation des membres aux commissions communales, aux syndicats ( voir présentation page 1)
- ➔ Délégations du conseil au Maire
- ➔ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 ; Affectation du résultat 2019 : l'excédent 2019 de la section de fonctionnement d'un montant de 135 132€66 ( différence entre les recettes et les dépenses de l'année) est réparti ainsi : 62 668€39 en investissement pour combler les besoins en autofinancement , et 72 464€27 sont reportés en fonctionnement pour le budget 2020.

→ Le Budget 2020

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>Recettes des Fonctionnement</b>	
Charges générales(achat divers, entretien voirie et matériel...)	99160 €	Produits des services, redevances	9100€
Charges de personnel	131000€	Impôts et taxes	102933€
Gestion courante ( syndicats, indemnités élus)	45540€	Dotations, subventions, participations	105472.73€
Charges financières	5500€	Loyers	27350€
Dépenses imprévues, amortissements	3621€		
Virement à l'investissement	32499€	Excédent N-1	72646.27€
<b>Total</b>	<b>317320€</b>	<b>Total</b>	<b>317320€</b>
<b>Dépenses Investissement</b>		<b>Recettes investissement</b>	
Remboursement capital emprunt	24000€	Fctva et amortissements	11 041€
Immobilisations ( achat et travaux)	131300€	Subventions fonds de concours place	6000 €
		Virement du fonctionnement	32499€
<b>Total</b>	<b>155300€</b>		<b>155300€</b>

Les principales dépenses d'investissement pour 2020 sont : les travaux de voirie route Germouset/Terray/Guillonnière pour 98 000 € TTC, la toiture du Petit Comptoir pour 5377€30 TTC, l'installation d'un escalier pour accéder au grenier de la mairie pour 5 190€TTC.

→ Les subventions attribuées :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>montant 2020 (€)</b>
BERRY FM (ex RDB)	298
FACILAVIE	50
DDEN	30
SOCIETE PHILHARMONIQUE DU CHATELET	80
JUDO CLUB CHATEAUMEILLANT	50
ADMR	60
APPMA ( pêche, pas de demande écrite; vu AG)	40
SPA	210
MBM MUSIQUE EN BOISCHAUT MARCHE	100

- Acceptation du devis de 5760 € de l'entreprise Bordat pour le suivi de routes sur l'année 2020
- Acceptation du devis de 1899 € de l'entreprise Brunet pour le changement de porte du logement de l'école
- Création du poste ATSEM sur une base de 24h hebdomadaires annualisées, à compter du 31/08/2020

Conseil du 10 juillet 2020

- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales : titulaire Claude SCHNÜRER, suppléants Roger MATHIEU, Bernard MARIOTTI, Valérie BOUCHEROLLES
- Validation du projet de dénomination des voies
- Création d'un contrat aidé Parcours Emploi Compétence pour l'emploi d'agent d'accueil à la garderie et à la cantine ; à compter du 31/08/2020 sur la base de 20h hebdomadaires avec une prise en charge de 40 % de l'Etat
- Mise à jour du règlement de la garderie périscolaire
- Conventions avec Morlac pour la prise en charge des frais de l'ATSEM et de la garderie: 50 % pour chaque commune
- Renouvellement de la convention avec la commune de Ids st Roch pour l'entretien des chemins mitoyens
- Acceptation du devis de l'entreprise Bordat ( 1380€ TTC) pour l'aménagement d'une aire sablée autour du monument aux morts et du devis de l'entreprise Lucas pour la pose de serrures ( grande porte de l'église 178€75 et logement 3 ancien presbytère 246€86)

Conseil du 25 septembre 2020

- Approbation de la mise à jour du règlement du cimetière avec les modifications suivantes :

### **Art 1 : Le droit à l'inhumation**

Aux termes de l'article L.2223-3 la sépulture dans le cimetière de la commune est due :

- 1°) aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile
- 2°) aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune
- 3°) aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille
- 4°) aux français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci

### **Art 2 : Le droit à concession**

La décision de concéder des sépultures et celle de les octroyer relèvent de la politique de gestion du cimetière

Ce droit est accordé :

- aux personnes domiciliées sur la commune au moment de la demande
- aux personnes propriétaires sur la commune au moment de la demande
- aux personnes ayant eu des attaches sur la commune ( ayant habité plusieurs années sur la commune)

Aucune réservation de concession ne sera possible pour les columbariums.

### **Article 23 :**

La circulation des véhicules professionnels ( pompes funèbres) se fera uniquement sur les allées. Les parties en herbe sont interdites à la circulation. Les véhicules personnels sont interdits sauf autorisation expresse de la mairie.

- ➔ Achat d'un nouveau colombarium 6 cases pour un montant de 2150€ HT .
- ➔ Validation du document de prescriptions de forêt communale avec l'ONF pour le site boisé des étangs de Bois Doré. Cette forêt communale relevant du régime forestier, un document doit être signé avec l'ONF pour les programmes annuels de travaux. Validation de la coupe de bois à prévoir en 2021
- ➔ Mise à jour du plan communal de sauvegarde : consultable en mairie, ce document obligatoire définit une organisation à mettre en place afin d'alerter, voire de prendre en charge, les personnes exposées en cas d'évènements climatiques exceptionnels ou autres
- ➔ Attribution d'une subvention de 50 € au club de Badminton du Châtelet et participation à hauteur de 400 € au fonds de solidarité logement ( fonds d'aide du département aux ménages en difficulté pour l'énergie, l'eau, le logement)
- ➔ Résultat du sondage pour le positionnement de ralentisseurs :

*Nombres de feuilles distribuées : 120*

*Nombre de feuilles retournées : 58*

*24 réponses de foyers domiciliés dans le bourg : ->16 pour et 8 contre*

*34 réponses de foyers non domiciliés dans le bourg : ->13 pour, 17 contre, 4 indifférent*

- ➔ Projet de travaux d'aménagement dans le Bourg, Route d'ids st Roch Un devis a été demandé à l'entreprise Bordat pour l'aménagement du centre Bourg, direction Ids st Roch, avec la pose de bordures ( trottoirs) et caniveaux, de regards, et une réfection en tricouche. Sur les conseils d'un représentant du Centre de Gestion des Routes, un ralentisseur pourrait être installé face au parking poids lourds, ce qui pourrait permettre de bénéficier des subventions « amendes de polices », attribuées par le département.

Montant des travaux :

- aménagement ( bordures, caniveaux...) : 30 925 € HT ( 37 110€ TTC)
- mise en place d'un ralentisseur : 6600€ HT (7920 € TTC)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil

- avec 3 votes contre, et 7 absentions, votent contre le projet de ralentisseurs sur route la d'Ids st Roch
- à l'unanimité, décident de réaliser les travaux d'aménagement (bordures, caniveaux..) route d'Ids St Roch, ces travaux s'inscrivant dans la suite de ceux réalisés dans le cadre du PAVE ( sécurisation et mise en accessibilité). Ils chargent le maire de faire les demandes de subventions liées à ce projet.

- ➔ Acceptation du devis de 1920€ TTC de l'entreprise Bordat pour un busage sur le parking

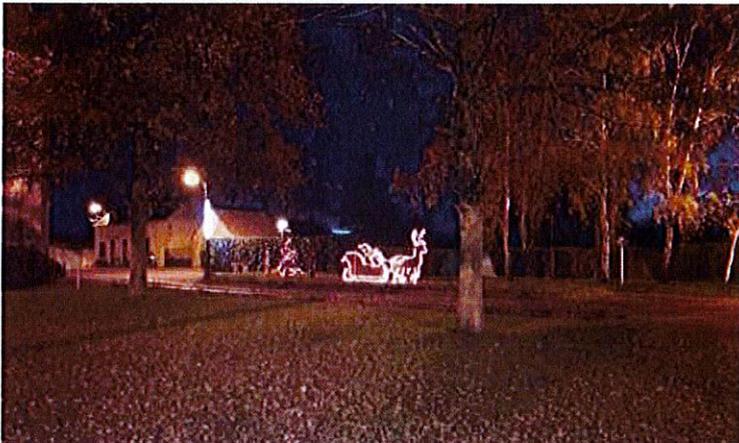
### Conseil du 6 novembre 2020

- ➔ Vol de l'atelier municipal et autorisation de racheter du matériel ; démarches engagées avec l'assurance
- ➔ Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes, en accord avec le président et les élus des autres communes
- ➔ Approbation de la modification des statuts de la CDC
- ➔ Poursuite de la procédure d'état d'abandon manifeste pour la grange en ruine située au Village d'en Bas
- ➔ Approbation du rapport du SIAEP
- ➔ Festivités de fin d'année : décorations lumineuses

## Les décorations de fin d'année

En cette période morose, il a été décidé d'essayer de donner un peu de gaieté en installant les décorations de Noël. Des remerciements sont adressés à M. LAMAIRE pour les décorations fournies, à M. BRUNET de Morlac pour la confection des sapins en bois, et à M. LORY de l'ONF pour la fourniture des sapins naturels, tous gracieusement. Des membres du CCAS et des élus ont confectionné des paquets cadeaux pour décorer les sapins installés aux entrées de Bourg. Un budget de 1000 € a été consacré à l'achat de nouveaux éléments lumineux installés sur les candélabres, et pour un rideau lumineux sur la façade de la mairie.

La crèche n'a pu être installée cette année, car âgée d'une vingtaine d'années, elle est en très mauvais état et non utilisable. Une réflexion sera menée d'ici Noël 2021...



## Le Centre Communal d'Action Sociale

Les membres du CCAS ont été désignés en mai, suite au renouvellement du conseil municipal : Monsieur Claude SCHNURER, Mesdames Myriam ALLEGRET, Valérie BOUCHEROLLES, Marie-Claude PLISSON, Emilie VIDEGRAIN, Marie BERRALDACCI -GAUCHE, Annie BRUNET, Stéphanie TALBOT, Christine JACQUIN



Pendant cette période particulière de crise sanitaire, les membres ont pris contact, rendu visite aux personnes âgées ou vulnérables.

Le traditionnel repas de fin d'année n'a pu malheureusement se tenir, en raison des règles sanitaires. Les personnes de plus de 70 ans ont donc reçu un colis composé de produits locaux : ballotin de chocolats, vin de Venesmes, sauté de bœuf de l'Etable Gourmande, gâteaux des Gourmandises Castellaises, une Jacynthe. Les personnes en maison de retraite ont reçu des eaux de toilette à la place du sauté de bœuf.

# L'état civil de l'année 2020

## Naissances :

- 5 mai 2020 : Thélyo HERAUDET, domicilié « Le Carroir »  
7 septembre 2020 : Louise DUTRANNOIT, domiciliée « Le Pré salaire »  
25 septembre 2020 : Louis LAVILLE, domicilié « La Valette »

## Mariage :

- 5 septembre 2020 : Olivier LEYMET et Delphine COULON, « les Landes »



## Décès :

- Mars 2020 : Lucien ALLOUETTEAU, « Besse »  
7 mars 2020 : Jacqueline PICHOT veuve PILLAULT, « Maisaudon »  
18 septembre 2020 : Hubert FICHET, « Le Coursat »  
3 octobre 2020 : Thérèse DETARRE veuve DORADOUX, « Maisaudon »  
10 octobre 2020 : Fernande PLISSON veuve ALLOUETTEAU, « Besse »

## *Les 100 ans de Monsieur Raoul PREAULT*

Lundi 29 juin 2020, en fin de matinée, le Maire et les membres du conseil municipal, ont reçu Monsieur Raoul PREAULT, qui fêtait ce jour-là ses 100 ans. Né à Saint-Pierre-les-Bois, à la Valette en 1920, il grandit à Saint-Pierre, fréquenta l'école du village, exploita pendant de longues années la ferme familiale de la Chaume aux Chats. Mémoire locale, il fut maire de la commune de 1983 à 1995. Avec des souvenirs plein la tête, qu'il partagea ce jour-là avec les personnes présentes, il reçut en présence de sa famille livre et friandises offerts par la municipalité.



# Mémoire et hommages

Charles Hautin, hussard de la République

Loin de nous l'intention de plagier Chateaubriand et ses Mémoires d'outre tombe ! Notre démarche est bien plus modeste. Nos cimetières de villages, véritables livres d'histoire, abritent le repos éternel de gens discrets, mais également de personnages célèbres en leur temps et quelquefois injustement oubliés par la mémoire collective.

Il suffit de pousser la lourde porte métallique du cimetière de St Pierre les Bois à l'approche du 2 novembre, fête des morts : tout au fond repose dans un caveau de famille en pierre taillée en compagnie de son épouse Marie Bailly (1869-1957), Charles Hautin, mort le 13 novembre 1895 à 23 heures en son logement de fonction de l'école du village.

Eu égard aux services rendus, la commune et le maire de l'époque Louis Gohin, lui ont accordé une concession perpétuelle au cimetière lors de la réunion du conseil municipal le 20 novembre 1895, « interprètes des sentiments des habitants en souvenir de l'instituteur bon et dévoué qui prodigua paternellement jusqu'à ses derniers jours soins et leçons aux enfants, du secrétaire de mairie parfait et de l'homme de devoir ».

En application de la loi Guizot de 1833 qui prévoit la scolarisation des garçons et l'obligation pour les communes de plus de 500 habitants d'avoir une école primaire, le maire de l'époque Mr Delavaux rachète en 1847, l'ancien presbytère pour y installer mairie et école. Mais en 1854, il n'y a toujours pas d'instituteur et l'inspection académique de Bourges refuse d'en envoyer un « car le nombre d'élèves à l'école normale est trop faible »

En 1863, un instituteur Mr Mallie est installé, titularisé en 1865, et enseigne dans un local loué, mais le bail s'arrête en 1872. C'est en octobre 1890 qu'arrive Charles Hautin, hussard de la République, né en 1864 à Jars (Cher), fils de Henri Hautin cultivateur et de Félicitée Limier, pour enseigner à une centaine d'élèves dans une pièce de 36 m<sup>2</sup> « où règnent de fortes odeurs ». Les enfants de la

commune vont donc fréquenter l'école au lieu de participer aux travaux ménagers ou travailler dans les champs, conformément aux lois scolaires de Jules Ferry de 1881 et 1882 qui établissent gratuité, obligation et laïcité.

Grâce à la pugnacité de Charles Hautin, et après de nombreuses péripéties, un groupe scolaire est édifié en 1892 pour la somme de 27 681 francs sur le Champ des Noyers. L'instituteur peut mourir avec la satisfaction du devoir accompli à l'âge de 31 ans.

Serge AFFRET,  
*correspondant de presse au Berry Républicain*



# Les Associations et Animations

## ***ATELIER THEATRE de SAINT-PIERRE-LES-BOIS***

Les rideaux du théâtre se sont ouverts le temps de deux représentations.

La première s'est déroulée le 4 octobre en notre lieu habituel, « Le Hangar » de Saint-Pierre-les-Bois, dans le respect du protocole sanitaire. Notre public habituel a largement répondu présent comme chaque année.

La seconde représentation nous a conduite à Saint-Jeanvrin le 25 octobre où les rideaux se sont définitivement fermés pour cette année.

Notre choix de jeu s'est porté en début de saison sur une dizaine de saynètes d'un auteur contemporain Jean-Pierre Martinez : « Brèves de trottoir et hall d'immeuble », mises en scène par Edith Aupetitgendre. Celles-ci ont apporté une bouffée de rires et de bonne humeur en cette période morose.

La troupe Éclats de Scène est impatiente de pouvoir reprendre au plus tôt les répétitions, afin de proposer un nouveau spectacle pour 2021.

Nous remercions chaleureusement le Conseil municipal de Saint-Pierre pour leur soutien, tant par leur présence en nombre le 4 octobre que pour la logistique.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous !

Tous nos sincères Vœux de Bonheur et Santé pour l'année nouvelle.

***Ghislaine GAUTRON  
Corinne GILQUIN***



## ***LES FILLES DE SAINT-PIERRE***

Drôle d'année pour les Filles de Saint-Pierre : des projets, des nouveaux rendez-vous et puis crac ! c'est le confinement. Mais pas de découragement, ce n'est pas notre marque de fabrique : on repart de plus belle et ... re-crac ! deuxième isolement...

Mais les gens de Saint-Pierre-les-Bois et d'ailleurs ont vécu la même histoire que nous... Nous avons une pensée chaleureuse pour ceux et celles qui sont les plus isolés de leur famille.

Dans ce marasme ambiant, nous avons fait de belles rencontres comme celles de la Celle-Condé ou de l'Etelon, des lieux enchanteurs où nous aimerions retourner...

Nous avons de nouveaux projets, tout en gardant et en enrichissant notre spectacle actuel.

Ghislaine a rencontré Violette. Si vous ne la connaissez pas encore, vous aurez sûrement l'occasion de faire sa connaissance. Elle a des choses à vous raconter, vous en chialerez.

Les deux autres, Corinne et Michèle ont, elles aussi, de nouvelles idées dans leur hotte de Noël.

Ah, mais ! On ne va pas se laisser abattre.

Les Filles de Saint-Pierre souhaitent à tous de bons moments d'émotions, de poésie et de rigolades et nos vœux les meilleurs pour 2021!



***Ghislaine Gautron  
Corinne Gilquin  
Michele Peyronnet***



## ***LE COMITE DES FETES***

Le comité des fêtes de Saint-Pierre-les-bois dresse un bilan positif de cette année 2020 ; en effet la Saint-Blaise présidée par le bâtonnier André BOUBET a permis de réunir de nombreux danseurs autour de l'orchestre « Ludovic Bouet ». Cette année 2021, pas de Saint Blaise , pas de Saint Vincent par la force des choses de l'épidémie COVID 19.

Le 7 mars 2020, le loto a rencontré un vif succès attirant 140 personnes dans la salle du foyer rural du Châtelet. Dans l'année 2021 si l'épidémie s'arrête, le comité des fêtes verra ce qu' il peut faire selon la saison.

Il remercie les membres du comité des fêtes, les amis hors commune pour l'organisation. C'est beaucoup de regrets de passer une année aussi triste...

L'équipe vous souhaite une bonne année et une bonne santé.

**Micheline ALLOUETTEAU 06.20.64.30.11**

## ***LA PETANQUE CASTELLOISE***

Rendez vous pour un moment convivial lors de ces parties de boules tous les mercredis après-midi à 15 heures 30 sur le terrain de boules du stade de l'Abeille au Châtelet. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à rejoindre cette association.

Vous pouvez également contacter le président monsieur Claude SCHNÜRER, « La Valette » 18170 ST PIERRE LES BOIS, tél : 0248562142 ; le secrétaire monsieur Arnaud SIROT au Châtelet téléphone 0687790469 ou le trésorier monsieur Thierry RENE téléphone 0617908058.

## ***LES UTILITAIRES DU BERRY***

Les animations prévues ont pu difficilement se tenir en 2020, compte tenu de la crise sanitaire. Souhaitons leur une reprise d'activités et plein de manifestations pour 2021 !!

**Contact** : Le Bureau des Utilitaires du Berry

Clotaire DECROCK 06.60.59.12.29

## ***L'AEROMODELISME***

Model Air Club de la Forêt ; Démonstration d'avion Indoor, Hélicoptères, engins volants radiocommandés

Siège Social : La Valette 18170 ST PIERRE LES BOIS

Contact : Claude SCHNÜRER 02.48.56.21.42 ou 06.37.13.39.84

## ***ASSOCIATION EN PROJET***

"Je suis Stéphanie Renault et j'habite le petit Besse 18170 St Pierre les bois,

Je souhaite créer une association en Médiation par l'animal. J'interviendrais, avec mes animaux, en individuel ou en petit groupe auprès de personnes fragilisées dans l'objectif de favoriser le développement de réactions positives et /ou d'améliorer le potentiel cognitif, physique, affectif ou psychosocial. Je me déplacerai à domicile ou dans les différentes structures. Le lieu d'accueil est pour le moment en rénovation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me joindre au 0679406569."

# A l'école

Après une année 2019-2020 particulière, la rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans le respect des normes sanitaires à Saint-Pierre-Les-Bois.

## Composition de l'école :

Cette année, l'école accueille 11 élèves de la Petite Section au CE1 :

- PS : 3 élèves
- MS : 4 élèves
- CE1 : 4 élèves.

L'équipe pédagogique est composée de :

- Leslie GAILLAT, professeure des écoles chargée de direction,
- Justine JAILLARD, ATSEM, (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), actuellement remplacée par Stéphanie GROSS
- Elodie WARNANT, AESH (Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap).
- La garderie et la cantine sont toujours encadrées par Nadine THEVENIN.

## Travaux divers :

Durant l'été, la mairie a équipé l'école d'un nouvel ordinateur et d'une nouvelle imprimante-photocopieur. Des panneaux en bois ont également été installés afin d'aménager un coin sieste pour les élèves de maternelle.

## Projets :

Cette année, en raison des conditions sanitaires, il est difficile de s'engager dans certains projets. Cependant, les élèves de Saint-Pierre-Les-Bois vont participer à certaines actions localisées.

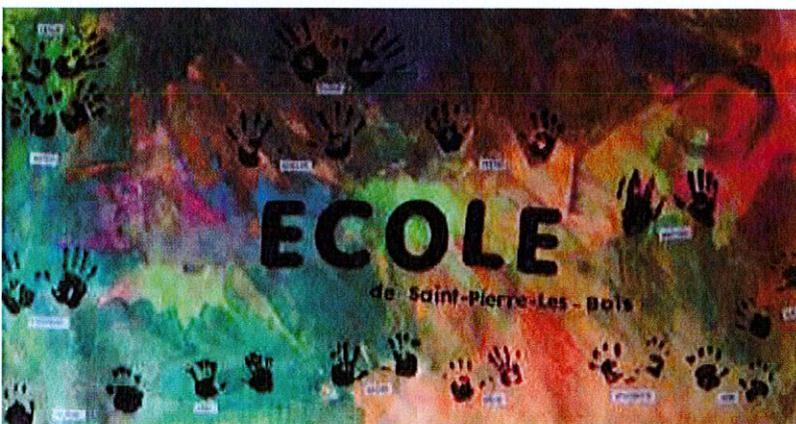
- Tout d'abord un travail sera initié avec les écoles de Reigny, Marçais et Loye-Sur-Arnon, autour de la bande dessinée Anuki : la guerre des poules de Sénégal et Maupomé. Il s'agira de concevoir une production numérique pour mettre en voix cette bande dessinée sans texte. Un rassemblement sera organisé en fin d'année. Si les conditions sanitaires sont peu favorables, cette rencontre sera virtuelle.

- Le projet d'Arts Plastiques mené par les écoles du Réseau Rural d'Éducation est reconduit cette année. Chaque école étudie quatre œuvres de référence et réalise à son tour des productions diverses. Une exposition de l'ensemble des travaux des élèves aura lieu le mercredi 9 juin 2021 à la salle des fêtes d'Ardenais.

- De plus, un journal scolaire sera produit en collaboration avec les élèves de Morlac en fin d'année scolaire.

Les élèves et l'équipe pédagogique vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux.

**Leslie GAILLAT**



En cette fin d'année un peu triste, sans fête de Noël organisée au sein de l'école, les enfants ont reçu des livres et des friandises ont été offertes par la municipalité. Des jolies cartes de VŒUX confectionnées par les enfants ont été envoyées à 11 personnes de St Pierre les Bois, afin de rompre leur solitude et conserver le lien intergénérationnel.

**Carte d'identité** : Valable **15 ans** ( pour les cartes délivrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures)

Pour toute demande ou renouvellement de carte d'identité, il faut s'adresser aux mairies équipées du matériel ( bornes pour empreintes ...): dans le secteur, Mairie de Culan ( 02.48.56.64.41), Mairie de Lignières (02.48.60.00.18), Mairie de St Amand Montrond ( 02.48.63.83.00)

**Permis de conduire et cartes grises** : Les demandes sont enregistrées de manière numérique soit par l'usager lui-même, soit par l'intermédiaire d'un professionnel agréé ( auto-école pour les permis, professionnels de l'automobile pour les cartes grises) sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr).

Les guichets « droits à conduire » en préfecture sont fermés depuis novembre 2017. Vous pouvez vous adresser à la Maison des services publics ( voir en dernière page)

**Inscriptions sur les listes électorales** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un répertoire unique ( REU) est mis en place pour assurer une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Cette application est utilisée par la commune et gérée par l'INSEE.

L'inscription des citoyens est facilitée en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1. Les inscriptions sur la liste électorale seront dorénavant acceptées jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le scrutin et non plus au 31 décembre de l'année précédent le scrutin. Vous pouvez vous rendre en mairie avec les pièces exigées ( justificatif de domicile, pièce d'identité) et consulter le site [service.public.fr](http://service.public.fr).

Les jeunes ayant 18 ans dans l'année sont inscrits d'office dans la commune du dernier domicile connu ( selon les fichiers CPAM, recensement militaire...)

**Recensement obligatoire à 16 ans et JDC** : Dès 16 ans, filles et garçons, pensez à faire la démarche d'inscription en mairie ( régularisation entre 17 et 25 ans). Vous serez ensuite convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le certificat est obligatoire pour vos examens, et concours.... **Rendez vous sur le site MAJDC.fr**

Des questions.....Carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de construire...Vous pouvez vous adresser à la mairie ou consulter les sites : <http://www.service-public.fr> ou [www.cher.pref.gouv.fr](http://www.cher.pref.gouv.fr)

### Recensement Agricole

Le recensement agricole a lieu tous les 10 ans auprès de tous les agriculteurs de l'Union Européenne. L'objectif est d'avoir une image précise du monde agricole dans sa diversité. Le recensement agricole 2020 se déroulera en France à partir d'octobre 2020 jusqu'en avril 2021. Pour cette édition, la majorité des exploitants est invitée à répondre sur internet à un questionnaire court. Ce n'est pas un contrôle, les informations collectées sont confidentielles et resteront réservées à une utilisation exclusivement statistique.

Renseignements : [recensementagricole2020.fr](http://recensementagricole2020.fr) ; Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre Val de Loire, M. Gaetan BUISSON tél : 02.38.77.40.67

**Reconnaissance d'état de catastrophe naturelle** au titre de la sécheresse **2020** : les personnes qui ont constaté des désordres sur leur propriété ( fissures..) doivent se faire connaître en mairie avant le 15 janvier. Un dossier sera alors déposé auprès de la préfecture.

# Informations pratiques

## MAIRIE

Téléphone : 02.48.56.20.43

Mail :

[mairie.st.pierre.les.bois@wanadoo.fr](mailto:mairie.st.pierre.les.bois@wanadoo.fr)

Horaires ouverture au public :

Lundi : 8h/12h et 13h/17h

Mardi : 13h/17h

Mercredi : 8h/12h

Judi : 8h/12h et 13h/17h

Vendredi : 13h/17h

Permanence des élus le jeudi de 15h à 17h

Site : [www.saintpierrelesbois.fr](http://www.saintpierrelesbois.fr)

## **Tarifs de copies ( la feuille)**

A4 noir : 0€25

A3 noir : 0€40

A4 couleur : 0€50

A3 couleur : 0€80

## **Tarifs des concessions**

Emplacement dans le cimetière :

concession perpétuelle

\*1m40 \* 2m40 ( 1 ou 2 places) : 400€

\*2m40 \* 2m40 ( 2 ou 4 places) : 800 €

\*3m20 \* 2m40 ( 3 ou 6 places) : 1200€

1 case dans le columbarium pour 30 ans : 300 €

Jardin du souvenir : non payant

**Tarifs location de salle** : 50 personnes maximum ;

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril : 80€ le WE

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre : 65€ le WE

**Fermeture de la mairie** pour les congés de fin d'année **du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus**. En cas d'urgence, s'adresser au maire (06.37.13.39.84) ou aux adjoints (06.85.84.16.29 ou 07.88.64.96.37 ou 07.85.33.42.96)

## NUMEROS UTILES

### *Associations d'aide et de services à domicile*

**ADMR** : l'ADMR recrute, l'ADMR est là pour soutenir, Devenez Bénévoles de l'ADMR -> aide aux actes de la vie quotidienne, soutien au familles, garde enfants, lien social, courses, transport accompagné.

Tél : 02.48.24.03.07 [info.fede18@admr.org](mailto:info.fede18@admr.org)

**CLIC INFO SENIORS** : Centre local d'information et de Coordination

Tél 02.48.60.12.81 [clicinfosenior@wanadoo.fr](mailto:clicinfosenior@wanadoo.fr)

**PRESENCE VERTE 18** : opérateur de téléassistance

Tél 02.48.23.06.70 [www.presenceverte.fr](http://www.presenceverte.fr)

**FACILAVIE** : aide à la personne, portage de repas, prestations à domicile..

Tél : 02.48.23.06.70 ( 02.48.23.90.62 portage repas) [www.facilavie.eu](http://www.facilavie.eu)

### *Maisons de services au public : MSAP*

->accompagnement personnalisé, démarches administratives facilitées, mises à dispositions équipements numériques

Chateameillant : 02.48.56.47.72 lundi au jeudi 9h/12h et 13h30/17h

[msap.chateameillant@cdc-berry-grand-sud.fr](mailto:msap.chateameillant@cdc-berry-grand-sud.fr)

Saulzais le Potier : 02.48.56.18.61 Lundi,mardi,jeudi8/16h vend 8/12h

[msap.saulzaislepotier@cdc-berry-grand-sud.fr](mailto:msap.saulzaislepotier@cdc-berry-grand-sud.fr)

**Mission Locale CHER SUD** : accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, pour les jeunes de 16 à 25 ans

->pour les besoins de transports, droits sociaux, recherche emploi

Tél : 02.48.82.10.35

**Le Pays Berry Saint Amandois** : syndicat créé en 1986 regroupant 86 communes et 4 CDC du sud du département, et le conseil départemental

➔ Parc naturel régional Sud Berry -PNR

➔ Opération programmée Amélioration de l'habitat OPAH

➔ Opération contre la prolifération de l'ambrosie

➔ Contrat local de santé

Tél : 02.48.96.16.82

### **Communauté de Communes Berry Grand Sud**

➔ Centre de loisirs, SPANC ( demande de dossiers et diagnostics d'assainissement non collectif ), numérique...

Tél : 02.48.56.37.92 ;

[www.cdc-berry-grand-sud.fr](http://www.cdc-berry-grand-sud.fr)

**SMIRTOM St Amandois** : collecte des ordures ménagères

Tél : 02.48.60.66.89 (informations sur le calendrier joint dans l'enveloppe)